



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'

Europe

Comité régional de l'Europe
Soixante-cinquième session

EUR/RC65/9 Add.1 Rev.1
+ EUR/RC65/Conf.Doc./4

Vilnius (Lituanie), 14-17 septembre 2015

10 août 2015
150601

ORIGINAL : ANGLAIS

**Incidences financières et administratives,
pour le secrétariat, du projet de résolution
du Comité régional relatif à
la Stratégie sur l'activité physique
pour la Région européenne de l'OMS 2016-2025**

1. Résolution : Stratégie sur l'activité physique pour la Région européenne de l'OMS 2016-2025

2. Liens avec le budget programme pour 2016-2017

Cette résolution va-t-elle contribuer directement à la (aux) réalisation(s) et au(x) produit(s) énoncés dans le budget programme actuel ?

Dans l'affirmative, veuillez préciser :

Catégorie(s) : 2 (maladies non transmissibles)

Réalisation(s) : 2.1

Secteur(s) de programme : maladies non transmissibles et activité physique

Produit(s) : 2.1.1 ; 2.1.3

Décrivez la nature et l'importance de cette contribution, y compris la question de savoir s'il y aura un impact sur d'autres éléments du même produit.

La présente résolution adopte la nouvelle Stratégie sur l'activité physique pour la Région européenne de l'OMS 2016-2025, et constitue le cadre pour la promotion de l'activité physique favorable à la santé à moyen terme. Elle appuiera la mise en œuvre du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020, ainsi que la réalisation des cibles mondiales dans le contexte du cadre mondial de suivi pour ces maladies. Il n'y aura pas d'impact négatif sur les produits des secteurs de programme au niveau régional, étant donné qu'une priorité a été accordée à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette stratégie en tant qu'élément essentiel pour la mise en œuvre intégrale du plan de travail, depuis la Conférence de Vienne sur les maladies non transmissibles de 2013.

3. Estimation du coût et incidences en termes d'effectifs par rapport au budget programme

a) Coût total

Indiquez i) la période pendant laquelle les activités du secrétariat seraient requises pour la mise en œuvre de la résolution, et ii) le coût de ces activités (estimé à 10 000 USD près).

i) 10 ans (couvrant la période 2016-2025)

ii) Total : 800 000 USD
(Personnel : 350 000 USD Activités : 450 000 USD)

b) Coût pour la période biennale 2016-2017

Indiquez quelle part des coûts mentionnés au point 3 a) correspond à la période biennale 2016-2017 (estimé à 10 000 USD près).

Total : 380 000 USD
(Personnel : 140 000 USD Activités : 240 000 USD)

Le coût estimé s'inscrit-il intégralement dans le budget programme approuvé pour 2016-2017 ? Oui

Si « non », indiquez le montant non inclus.

_____ USD

c) Coût pour les périodes biennales ultérieures 2018-2025

Indiquez quelle part des coûts mentionnés au point 3 a) correspond aux périodes biennales ultérieures (estimé à 10 000 USD près).

Total : 420 000 USD
(Personnel : 220 000 USD Activités : 200 000 USD)

d) Incidences sur les effectifs

La résolution pourrait-elle être mise en œuvre par le personnel existant ? Oui

Si « non », indiquez le nombre de membres du personnel supplémentaires – équivalents temps plein.

4. Financement

Le coût estimé pour la période biennale indiquée au point 3 b), est-il complètement financé ? Oui

Si « non », indiquez le montant ne pouvant être financé et précisez comment les fonds seraient mobilisés (fournir les détails de la/des source(s) de fonds prévue(s)).

_____ USD ; source(s) de fonds : _____